



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização do Direito dos Negócios em Africa

ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

COLLOQUE INTERNATIONAL

L'ÉCONOMIE INFORMELLE DANS L'ESPACE OHADA :

APPROCHES ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE, POLITIQUE ET SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

Du 05 au 07 OCTOBRE 2020

VIA





ERSUMA

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
ORGANISATION.....	9
PROGRAMME PREVISIONNEL.....	12
INSCRIPTION - PAIEMENT - PARTICIPATION/ZOOM.....	18



ERSUMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'activité économique a besoin de visibilité, de lisibilité et de crédibilité. Ces qualités offrent à l'acteur économique un cadre propice au développement de partenariats durables et à l'évolution convenable de ses résultats. En effet, l'identité de l'entreprise et son organisation sont d'un apport considérable pour son expansion. Elles contribuent à la sécurité juridique des relations d'affaires et renforcent la confiance des partenaires, notamment pour le financement des activités économiques. D'un point de vue interne, l'organisation de l'entreprise influe considérablement sur l'orientation des actions, le choix des méthodes et la prévisibilité des résultats ; l'organisation est une aide à la prise de décision.

Outre leur portée microéconomique, les données socio-économiques permettent de définir des politiques publiques cohérentes et adaptées au contexte. Ces dernières sont efficaces lorsqu'elles sont définies en fonction du contexte réel, des besoins effectifs et des moyens de mise en œuvre disponibles. Elles se fondent sur la planification et donc sur le rapport étroit entre les objectifs socio-économiques et les moyens de leur réalisation. La santé, l'éducation, l'emploi, les infrastructures, la lutte contre les inégalités, l'environnement sont généralement parmi les axes principaux cités dans les pays et à prendre en charge à titre prioritaire.

Sur le plan économique, les données sont attendues des acteurs des divers secteurs d'activité. Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour les rendre disponibles. Parmi eux figure en bonne place la formalisation des entreprises qui est l'un des objectifs des États membres de l'OHADA. En effet, le Traité de l'OHADA, adopté à Port-Louis (Île Maurice) le 17 octobre 1993 et révisé à Québec le 17 octobre 2008, a entrepris de favoriser la création d'un espace économique doté d'une sécurité juridique et judiciaire susceptible d'attirer les investissements étrangers et de consolider les investissements nationaux. Pour ce faire, les divers textes pris en son application ont donné une valeur importante à la structuration de l'entreprise. La nomenclature des structures d'entreprise (entreprises individuelles et sociétés) est étendue et les modalités d'organisation interne précisées notamment à travers un système comptable performant.

Dans l'exercice de son activité normative, l'OHADA¹ a élaboré et mis en

¹L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est une organisation d'intégration qui vise à garantir la sécurité juridique et judiciaire des investisseurs et des entreprises dans ses États membres. Cette Organisation internationale regroupe à ce jour dix-sept (17) pays d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'Océan indien : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Les États membres de l'OHADA appartiennent par ailleurs à diverses organisations régionales à savoir : l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ; la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADEC) ; le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; la Communauté Économique des pays des grands lacs (CEPGL) et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CENSAD).





ERSUMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

application dix (10) Actes uniformes :

- Acte uniforme portant sur le droit commercial général (AUDCG), adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSC-GIE), adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé par le 30 janvier 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- Acte uniforme portant organisation des sûretés (AUS), adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et révisé le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE), adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon) ;
- Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (AUPCAP), adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon), et révisé le 10 septembre 2015 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage (AUA), adopté le 11 mars 1999 à Ouagadougou (Burkina Faso), et révisé le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;
- Acte uniforme portant organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises, adopté le 24 mars 2000 à Yaoundé (Cameroun), et remplacé par l'Acte uniforme sur le droit comptable et l'information financière (AUDCIF), adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) ;
- Acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route (AUCTMR), adopté le 22 mars 2003 à Yaoundé (Cameroun) ;
- Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP), adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- Acte uniforme relatif à la médiation (AUM), adopté le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée).

De nouvelles matières susceptibles d'harmonisation sont à l'étude : affacturage, crédit-bail, franchise, sous-traitance, coentreprise, contrats de partenariat public-privé, règlement des conflits de lois et circulation des actes publics.

Les Chefs d'État et de Gouvernement ont fait le constat lors de leur réunion tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) le 17 octobre 2013 que l'OHADA a significativement accompagné et soutenu l'intégration économique de ses États membres, et a largement contribué à la croissance soutenue enregistrée par les économies des États parties, notamment au regard de : l'amélioration des inducteurs de création d'entreprises, l'évolution positive des crédits à l'économie, l'importante progression du niveau des investissements directs étrangers.





ERSUMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Après ce constat de satisfaction sur la contribution de l'OHADA à la rationalisation de l'environnement économique dans les États parties, les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur confiance dans l'Organisation comme outil technique de raffermissement du progrès économique et du développement. Ils ont également insufflé à l'OHADA une nouvelle dynamique tendant aussi bien à la consolidation des acquis institutionnels qu'à l'exploration de nouveaux champs et techniques d'harmonisation juridique.

Le succès enregistré par l'OHADA attire de nombreux États africains (et même bien au-delà du continent) qui s'intéressent à l'Organisation, soit directement par l'entremise de leurs Gouvernements², soit indirectement par la mobilisation de leurs acteurs économiques et professionnels du droit³. Mais dans le même temps, on observe ici et là quelques velléités de lancement, en Afrique Australe notamment, d'initiatives d'harmonisation juridique qui menacent l'ambition panafricaine de l'OHADA. D'où la nécessité d'ériger l'Organisation comme un pendant juridique de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

Mais, vingt-sept (27) ans après l'avènement de l'OHADA, le tissu économique des États-Parties reste encore caractérisé par la prédominance de l'économie informelle face à la timidité de l'extension de la catégorie des entreprises « formelles ». Les Bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (F.M.I.), ont pris la résolution d'encadrer l'économie informelle et d'insérer ses activités dans les stratégies de développement du continent africain. Quant à l'OHADA, elle n'est pas restée en marge de cette dynamique. La consécration du statut de l'entrepreneur et de la société par actions simplifiée, l'adoption du statut de la société coopérative, l'allègement du statut de la société à responsabilité limitée, la simplification de la comptabilité des entreprises et la consécration des procédures collectives simplifiées en constituent de parfaites illustrations. Les acteurs évoluant dans l'économie informelle *bénéficient* donc d'un certain nombre de moyens juridiques adaptés à leurs activités.

L'OHADA est même allée plus loin en recommandant aux États membres la prise de mesures incitatives, fiscales et sociales, pour le statut de l'entrepreneur.

Le manque d'efficacité juridique, économique et sociale des divers moyens mis en œuvre pour la formalisation des entreprises demande que l'on s'interroge sur la pertinence de l'approche choisie pour prendre en charge l'économie informelle.



² Courant 2013, par exemple, la République du Cap-Vert a officiellement saisi le Secrétariat Permanent à l'effet de s'enquérir des modalités et des implications d'une adhésion à l'OHADA.

³ Il en est ainsi en Angola, au Ghana, au Maroc, au Nigéria...



ERSUMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

C'est dans le cadre de cette réflexion au service du développement économique des États membres de l'OHADA que l'ERSUMA⁴ organise, via sa plateforme ZOOM de visioconférence, du **05 au 07 octobre 2020**, un colloque international sur le thème :

« *L'économie informelle dans l'espace OHADA : approches économique, juridique, politique et socio-anthropologique* ».

➔ OBJECTIFS

Le présent colloque a pour objectif général de mettre en commun les approches juridique, économique, politique et socio-anthropologique de l'économie informelle afin de procéder à son évaluation et celle de son encadrement juridique, de faire converger lesdites approches et de proposer des pistes de solutions pour un système juridique favorable à la formalisation des entreprises, gage du développement économique des États.

Spécifiquement, le colloque vise essentiellement à :

- ⇒ analyser l'économie informelle ;
- ⇒ évaluer l'ampleur de l'économie informelle ;
- ⇒ identifier les enjeux politiques, juridiques, sociaux, microéconomiques et macroéconomiques de l'économie informelle ;
- ⇒ analyser les programmes visant à réduire la pauvreté : renforcement des capacités des microentreprises (accès à la formation, au crédit et à différents services d'appui au secteur privé) ;
- ⇒ évaluer le cadre législatif et réglementaire de la formalisation des entreprises ;
- ⇒ explorer les mécanismes performants pour rendre efficace le système de formalisation des entreprises ;
- ⇒ proposer des pistes de réflexion pour l'élaboration d'une réglementation appropriée et favorable à la formalisation des entreprises.



⁴ L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est une institution de l'OHADA rattachée au Secrétariat Permanent. Elle est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et régie par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et l'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises.



ERSUMA

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

⇒ MÉTHODOLOGIE

Le présent colloque mettra en relation l'approche théorique des scientifiques d'horizons disciplinaires divers et l'approche pratique des acteurs des politiques publiques de formalisation des entreprises. Pour ce faire, le programme des travaux est composé de deux catégories d'activités :

- ⇒ d'une part, des panels où interviendront vingt-neuf (29) universitaires et professionnels qui ont bien voulu répondre à l'appel à communications (économistes, juristes, politistes, sociologues et socio-anthropologues, d'Afrique ou d'ailleurs, y compris des jeunes chercheurs) ;
- ⇒ d'autre part, les tables-rondes professionnelles réservées aux professionnels du secteur en rapport avec la problématique discutée (représentants des chambres de commerce et d'industrie et des organisations patronales, représentants des structures publiques de promotion de l'entrepreneuriat et des investissements, représentants des administrations fiscales) ; tous les pays membres de l'OHADA y sont invités.

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 qui rend hypothétiques les déplacements et regroupements de plusieurs personnes, les travaux de ce colloque, initialement prévus du 27 au 29 juin 2019, puis reportés à une date ultérieure pour des raisons institutionnelles, se tiendront finalement sous forme virtuelle sur la plateforme de visioconférence ZOOM, les 05, 06 et 07 octobre 2020 (voir programme prévisionnel ci-dessous).

Les actes du colloque seront publiés aux Éditions de l'ERSUMA en 2021.

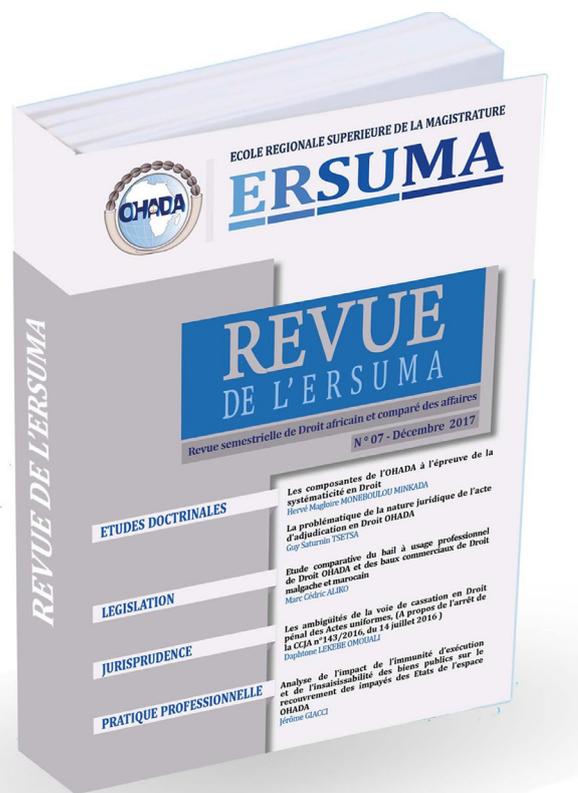
⇒ PROFIL DES PARTICIPANTS

En raison de l'importance de ses enjeux, de la portée socio-économique et politique de ses objectifs et de la diversité disciplinaire de son contenu, ce colloque est ouvert à tout public et toute personne intéressée peut y prendre part. Peuvent donc notamment participer aux travaux :

les universitaires - économistes - juristes - sociologues - anthropologues-
socio-anthropologues - politistes - cadres et agents publics (pouvoirs publics)
- opérateurs économiques - investisseurs - chefs d'entreprise et assimilés
- commerçants - banquiers - juristes d'entreprises - magistrats - avocats -
huissiers de justice - notaires - doctorants - étudiants.



LES PERIODIQUES DE L'ERSUMA



ERSUMA

la référence du Droit des Affaires en Afrique

DROIT AFRICAIN ET COMPARÉ DES AFFAIRES

- Qualité scientifique premium - Publications régulières - valeurs ajoutées professionnelles

Commande et Abonnement : www.librairie.ersuma.org



ERSUMA

ORGANISATION

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Les travaux du colloque seront placés sous la supervision d'un Comité scientifique composé comme suit :

LE PRÉSIDENT

Pr. Ahmadou Aly MBAYE

LE PRÉSENTATEUR DE LA LEÇON INAUGURALE

Pr. Abdoullah CISSE

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Pr. Charles MBA OWONO

LES MEMBRES

Pr. HONLONKOU Albert Nledji

Pr. Yvette Rachel KALIEU ELONGO

Pr. Koffi Mawunyo AGBENOTO

Pr. Hygin KAKAI GLELE

Pr. Bernardin MINKO MVE

Professeur titulaire en Sciences Économiques à l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) au Sénégal ; ancien Doyen de la FASEG de l'UCAD ; Senior Research Associate au Centre for Development Research (ZEF, Université de Bonn - Allemagne) ; Directeur du programme (WASCAL) régional d'études supérieures en économie du changement climatique ; Recteur de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar

Professeur Titulaire des Universités, Avocat au Barreau du Sénégal, Expert en légistique, en cyberdroit, en systèmes et moyens de paiement, en droit des affaires ; ancien Doyen de la Faculté (UFR) de sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et ancien premier Recteur de l'Université Bambey au Sénégal

Professeur Titulaire, Agrégé des Facultés de Droit, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon

Professor of Economics (Maître de Conférences Agrégé) ; Agriculture, Environment, and Institutions ; Laboratoire d'Économie des Systèmes Socio-Écologiques et de la Population-LESEP - Université d'Abomey-Calavi - Bénin

Agrégée des Facultés de Droit, Maître de conférences, Université de Dschang - Cameroun

Agrégé des Facultés de Droit, Université de Kara, Togo

Professeur Agrégé de Sciences Politiques à l'Université d'Abomey-Calavi - Bénin

Professeur Agrégé de socio-anthropologie à l'Université Omar Bongo de Libreville, Gabon



ERSUMA

ORGANISATION

SECRÉTARIAT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Les travaux du colloque sont organisés par un secrétariat et une équipe d'assistants techniques composés comme suit :

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE

Agrégé des facultés de droit, Directeur Général de l'ERSUMA

Pr. Robert NEMEDEU

Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Yaoundé 2 SOA, Membre du Conseil d'Etablissement de l'ERSUMA

Maître Elvire VIGNON

Avocate honoraire au Bénin, Membre du Conseil d'Etablissement de l'ERSUMA

M. Édouard KITIO

Docteur en droit, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur de la Recherche et de la Documentation de l'ERSUMA

M. Karel Osiris DOGUE

Docteur en droit, Directeur des Études de l'ERSUMA

M. Ghislain OLORY-TOGBÉ

Juriste, Assistant de recherche, Responsable du suivi des projets et partenariats de l'ERSUMA

M. Laurent HOUNGNIBO

Juriste Traducteur Interprète anglais

M. Joao Carlos NEBONGO FERNADES

Juriste Traducteur Interprète portugais

M. Felipe Arnold EDJELA MWINDE

Juriste Traducteur Interprète espagnol

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF

Mme Mireille HONOU YESSOUFOU

Assistante du Directeur Général de l'ERSUMA

M. Martin DOFONSOU

Documentaliste à l'ERSUMA

ASSISTANCE TECHNIQUE

M. Codjo Patrice TOSSAVI

Chef de Service du Système d'Information de l'ERSUMA

M. Yessoufou Luc KOSSOKO

Informaticien Webmaster à l'ERSUMA



LA LIBRAIRIE DE L'ERSUMA



CENTRE DE DOCUMENTATION - CeDoc -

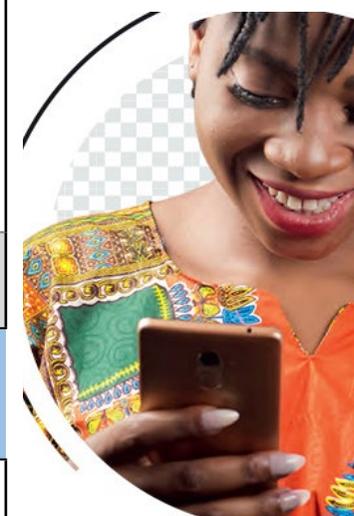
-  Le Centre de Documentation de l'ERSUMA est spécialisé en Droit des affaires, qu'il s'agisse du Droit OHADA, des autres droits communautaires africains, du Droit national des Etats membres ou du Droit comparé ;
-  Le CeDoc met à la disposition du public un fonds documentaire riche, actualisé et consultable sur place composé de près de 5000 ouvrages de presque 3000 titres, des principales revues scientifiques, de thèses et actes de manifestations scientifiques ;
-  Le CeDoc, en tant que partie intégrante de la plateforme commune des Centres de documentation des Institutions de l'OHADA, offre des services en ligne à travers la Bibliothèque numérique de l'OHADA (consultation des références des ouvrages disponibles au catalogue collectif, téléchargement des documents électroniques en libre accès, consultation de la jurisprudence de la CCJA); pour accéder à la Bibliothèque numérique de l'OHADA et vous inscrire : <http://biblio.ohada.org> ;
-  Le CeDoc, à travers La Librairie de l'ERSUMA, assure la vente d'ouvrages et autres périodiques produits par l'ERSUMA ou en dépôt-vente ;
-  Le CeDoc soutient les universités et autres structures de formation ou de recherche dans l'acquisition et l'actualisation de leur fonds documentaire et offre une assistance technique en matière de Documentation, d'Archivistique et de Bibliothéconomie.

Le catalogue des formations et conférences virtuelles au titre de 2020 est publié sur le site officiel de l'OHADA www.ohada.org.

Il peut être consulté à partir du lien ci-dessous :

https://www.ohada.org/attachments/article/3670/ERSUMA_Catalogue_des_formations_en_ligne.pdf

08h00	JOUR 1/OUVERTURE DE LA SALLE VIRTUELLE			
09h00 - 09h30	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU COLLOQUE <ul style="list-style-type: none"> Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ERSUMA Allocution du Président du Comité scientifique du Colloque international Mot du Représentant de la Banque mondiale Allocution du Secrétaire Permanent de l'OHADA Discours d'ouverture du Ministre de l'Économie et des Finances du Bénin ou de son représentant <p>Présentation du programme indicatif : Directeur de la Recherche et de la Documentation</p>			
09h30 - 10h00	LEÇON INAUGURALE Pr. Abdoullah CISSE , Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire des universités, Avocat au Barreau du Sénégal			
	PANEL 1 : SENS ET ORIGINES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE Modérateur : Pr. HONLONKOU Albert Nledji , <i>Professor of Economics</i> (Maître de Conférences Agrégé) ; <i>Agriculture, Environment, and Institutions</i> ; Laboratoire d'Economie des Systèmes Socio-Ecologiques et de la Population-LESEP - Université d'Abomey-Calavi – Bénin			
10h00 - 10h45	Qu'est-ce qu'une entreprise informelle ? What is the informal business in African context? ADO Istifanous , Docteur en <i>Business Administration</i> , <i>Horizons University</i> Paris - Doctorant en Sciences de Gestion, Université Clermont Auvergne/France, Membre du CLERMA & SOPARNOT Richard , Directeur académique et professeur de Stratégie d'entreprise et management, Groupe ESC Clermont et Membre du CLERMA	Étude transversale sur l'innovation et l'entrepreneuriat informel : L'explication de l'expansion des entreprises informelles du point de vue de la théorie de justice sociale. ADO Istifanous , Docteur en <i>Business Administration</i> , <i>Horizons University</i> Paris - Doctorant en Sciences de Gestion, Université Clermont Auvergne/France, Membre du CLERMA	L'impact de la législation sur l'accroissement de l'économie informelle dans l'espace OHADA OULEPO Nemlin Hie Arnaud , Doctorant, Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Marrakech- Maroc & KAMAGATE Aichatoul Rama , Doctorante Université Mohamed V Rabat, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Rabat-Agdal, Maroc.	L'économie informelle dans l'espace OHADA : Cas de la République du Congo LOUSSAKOU Gaël Clif , Comptable - Chercheur en Intelligence économique
10h45 - 11h15	Débats/Questions & Réponses			



PANEL 2 : FORMALISATION DES ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

Modérateur: Pr. Yvette Rachel KALIEU ELONGO, Agrégé des Facultés de Droit, Maître de conférences, Universités de Dschang - Cameroun

<p>11h15 - 12h10</p>	<p><i>L'effectivité normative de l'inscription au RCCM dans l'espace OHADA</i></p> <p>CHAIBOU Dan Inna Bachir, Docteur en Droit - Assistant à l'Université de Zinder</p>	<p><i>Réflexion sur le processus de formalisation des entreprises dites informelles dans l'espace de l'OHADA</i></p> <p>GAMALEU KAMENI Christian, Docteur en droit, Université de Bourgogne Franche Comté, Avocat, Mandataire Judiciaire, Formateur en droit</p>	<p><i>De la « débrouillardise » à la formalisation : qu'est-ce qu'on gagne ? Quelle approche adopter pour faire migrer le plus d'entrepreneurs du secteur informel dans le secteur formel ?</i></p> <p>MISSOKA Prudence, Comptable Financier</p>	<p><i>Vers la formalisation des Buyam- Sellam</i> : Enjeux et défis d'une communication de « Masse »</p> <p>DIBOUNJE MADIBA Marie Sophie, Chef service de la documentation et du Journal officiel de l'OHADA</p>	<p><i>Réflexions sur la Société Coopérative comme instrument de migration de l'économie informelle vers l'économie formelle dans l'espace OHADA : le cas du Cameroun</i></p> <p>FOTUÉ Sonia Mireille Docteur Ph./D en Droit privé-Université de Dschang (Cameroun) Membre de l'URDA</p>
<p>12h10 - 12h40</p>	<p>Débats/Questions & Réponses</p>				
<p>12h40 - 13h20</p>	<p>Pause santé virtuelle</p>				
	<p align="center">Table ronde 1 : REGARD DES ORGANISATIONS PATRONALES ET CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</p> <p align="center">Modération : CCI Côte d'Ivoire</p>				
<p>13h20 - 14h05</p>	<p>Intervention du représentant de la CCI Bénin</p>	<p>Intervention du représentant du Patronat Burkina Faso</p>	<p>Intervention du représentant de la CCIAM Cameroun</p>	<p>Intervention du représentant du Patronat Congo</p>	<p>Intervention du représentant de la CCIAD Sénégal</p>
<p>14h05 - 14h35</p>	<p>Débats/Questions & Réponses</p>				



08h30	JOUR 2/OUVERTURE DE LA SALLE VIRTUELLE			
08h30 - 09h05	PANEL 3 : STATUT DE L'ENTREPRENANT DANS L'ESPACE OHADA : MYTHE OU RÉALITÉ ? Modérateur : Pr. Koffi Mawunyo AGBENOTO , Agrégé des Facultés de Droit, Université de Kara, Togo			
	<p><i>L'Entrepreneur et la SAS : Mécanismes de formalisation des activités du secteur informel</i></p> <p>TAGOURLA Fatimata, Docteur en droit, Chargée d'enseignement à l'Université Paris Nanterre et à l'École Supérieure sur le Commerce Extérieur</p>	<p><i>El tránsito del sector informal al estatuto de emprendedor en la República de Guinea Ecuatorial</i></p> <p>ABESO TOMO Sergio Esono, Avocat d'affaires - Docteur en droit privé - Formateur</p>	<p><i>La reconnaissance du statut de l'entrepreneur par le droit OHADA : quel bilan et quelles perspectives pour le Cameroun ?</i></p> <p>NDOUMOU Michèle Eugénie, Doctorante à l'université de Douala</p>	
09h05 - 09h25	Débats/Questions & Réponses			
	PANEL 4 : DROIT DU TRAVAIL, SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIE INFORMELLE Modérateur : Mme Rachel-Claire OKANIABENGUE , Docteur en droit, Ancien Vice-Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif, Enseignante à la Faculté de Droit de l'Université de Yaoundé II, Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA			
09h25 - 10h10	<p><i>L'émergence d'un régime général et d'un régime spécial de protection du travailleur à travers le contrôle de l'économie informelle</i></p> <p>WOMDJOU Francis, Docteur en Droit</p>	<p><i>La transition de l'informel vers le formel à travers l'extension de la sécurité sociale : état de mise en œuvre de la Recommandation 202 de l'OIT dans certains États africains</i></p> <p>KEUGONG WATCHO Rolande Saurelle, Agrégée de Droit Privé et Sciences Criminelles, Maître de conférences, FSJP, Université de Dschang/ Cameroun</p>	<p><i>Réflexions sur la problématique de l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans l'espace OHADA</i></p> <p>MBA NDONG Bourges, Doctorant en droit privé et sciences criminelles</p>	<p>Le secteur informel au Gabon et ses implications sur l'emploi et l'économie</p> <p>KOUMBA PAMBOLT Ignace, Sociologue du travail, Chercheur en Sciences Sociales, CENAREST- Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH)</p>
10h10 - 10h40	Débats/Questions & Réponses			



PANEL 5 : EXPANSION SECTORIELLE, DÉVELOPPEMENT ET FISCALISATION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE					
Modérateur : Pr. Robert NEMEDEU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université Yaoundé 2 SOA, Membre du Conseil d'Etablissement de l'ERSUMA					
10h40 - 11h25	<p><i>La fluctuante économie immobilière à l'épreuve de la pérennité du fonds professionnel dans l'espace OHADA</i></p> <p>AMEWUNU Basile, Doctorant en droit privé à l'Université d'Abomey-Calavi</p>	<p><i>Le mobile money, levier de stimulation de l'économie</i></p> <p>SENADE Robert, Juriste titulaire de maîtrise en droit privé</p>	<p><i>Les sociétés traditionnelles et la finance informelle : Réflexion sur la contribution des « tontines » sur le développement socio-économique de l'Afrique</i></p> <p>NZOUAKEU NYANDJOU Cedric Yasser, Doctorant en Droit - Faculté des sciences juridiques et politiques Université de Dschang (Cameroun)</p>	<p><i>Fiscalisation de l'économie informelle. Bonne ou fausse stratégie ?</i></p> <p>De SABA Apollinaire Amevi, Docteur en droit privé, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, MBL des Universités de Genève, Avocat au Barreau de Paris</p>	
11h25 - 11h55	Débats/Questions & Réponses				
11h55 - 12h40	Pause santé virtuelle				
Table ronde 2 : REGARD DES STRUCTURES PUBLIQUES DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DES INVESTISSEMENTS					
Modération : APIEX Bénin					
12h40 - 13h25	Intervention du représentant de l'API Comores	Intervention du représentant de l'APIP Guinée	Intervention du représentant de l'API Mali	Intervention du représentant de l'ANAPI RDC	Intervention du représentant de l'ANIE Tchad
13h25 - 13h55	Débats/Questions & Réponses				
13h55	Fin du jour 2				



08h30		JOUR 3/OUVERTURE DE LA SALLE VIRTUELLE				
PANEL 6 : LE DROIT ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE : ENTRE INADAPTATION, INDIFFÉRENCE ET DÉFIANCE Modérateur : Pr. Bernardin MINKO MVE, Professeur Agrégé de socio-anthropologie à l'Université Omar Bongo de Libreville, Gabon						
08h30 - 09h15	<p><i>Le secteur informel et le droit OHADA : une manifeste contrariété</i></p> <p>CISSE Issiaka, Docteur en Droit - Enseignant-chercheur à la Faculté de Droit Privé de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako</p>	<p><i>Le droit OHADA se convertira à la sociologie législative ou ne sera pas</i></p> <p>SIMENOU Henry, Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Paris, Chargé d'enseignement à l'Université Paris-Saclay</p>	<p><i>Le secteur informel a-t-il besoin de sécurité juridique ?</i></p> <p>LOWE GNINTEDEM Patrick Juvet, Agrégé des facultés de droit, Université de Dschang</p>	<p><i>L'informel et la problématique de la reconstruction méthodologique du droit et de la science du droit en Afrique subsaharienne</i></p> <p>BILONG NKOH Francis Riche, PhD en Droit, Chargé de cours au Département de théorie du droit et épistémologie juridique de l'Université de Maroua, Cameroun.</p>		
09h15 - 09h45	Débats/Questions & Réponses					
PANEL 7 : L'APPRÉHENSION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE PAR LE DROIT : MOYENS ET MÉTHODES Modérateur : Pr. Hygin KAKAI GLELE, Professeur Agrégé de Sciences Politiques à l'Université d'Abomey-Calavi - Bénin						
09h45 - 10h40	<p><i>Réguler le secteur informel par le bas : pour un changement de paradigme</i></p> <p>EKANI Serge Christian, Doctorant à l'Université de Laval (Québec)</p>	<p><i>Recherches sur les interactions entre le droit OHADA et le secteur informel au Cameroun</i></p> <p>AFANA BINDOUGA Michel, Docteur en Droit - Chargé de cours à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, Cameroun</p>	<p><i>L'économie informelle source d'intégration régionale dans la CEMAC : les leviers à activer</i></p> <p>NGONDJE SONGUE Emma Marie Solange, Juriste - Doctorante</p>	<p><i>Aux confins du Sein et du Sollen : repenser l'articulation entre le droit OHADA et l'économie informelle</i></p> <p>NGAH NOAH Marcel Urbain, Docteur en Droit - Enseignant chercheur à la FSJP de l'Université de Douala</p>	<p>Quel encadrement juridique pour les PME/PMI du secteur informel dans l'espace OHADA ?</p> <p>AGBAM Komlanvi Issifou, Doctorant en droit des affaires, Université Laval- Université de Nantes, Directeur Général de LexAfrica (www.lex4.com)</p>	
10h40 - 11h10	Débats/Questions & Réponses					
11h10 - 11h30	Pause santé virtuelle					



		Table ronde 3 : REGARDS DES ADMINISTRATIONS FISCALES					
		Modération : DG Impôts Gabon					
11h30 - 12h30		Intervention du représentant des Impôts Bénin	Intervention du représentant des Impôts Centrafrique	Intervention du représentant des Impôts Guinée Bissau	Intervention du représentant des Impôts Guinée Équatoriale	Intervention du représentant des Impôts Niger	Intervention du représentant de DG Impôts Togo
12h30 - 13h00		Débats/Questions & Réponses					
13h00 - 13h30		<p align="center">Rapport général</p> <p align="center">Pr Charles MBA OWONO, Agrégé des facultés de droit, Professeur titulaire, Université Oumar BONGO de Libreville, Membre du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA</p>					
13h30 - 14h00		<p>CÉRÉMONIE DE CLÔTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mot du représentant des participants ▪ Mot du Président du Comité Scientifique : Pr. Ahmadou Aly MBAYE, agrégé en Économie, Professeur titulaire, Recteur de l'UCAD, Dakar ▪ Mot de clôture du DG de l'ERSUMA : Pr Mayatta Ndiaye MBAYE 					
14h00		FIN DU JOUR 3 FIN DU COLLOQUE / FERMETURE DE LA SALLE VIRTUELLE					





ERSUMA

INSCRIPTION - PAIEMENT - PARTICIPATION / ZOOM

- **Code du colloque :** ERS-Coll20
- **Dates et horaires :** 05 au 07 octobre 2020 de 08h00 à 14h30 (GMT)
- **Ouverture de la salle virtuelle :** à partir de 07h00 (GMT)
- **Coûts :** 60.000 FCFA (professionnels et universitaires)
20.000 FCFA (étudiants)

➤ POUR S'INSCRIRE

⇒ Remplir le formulaire d'inscription en ligne ci-dessous :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=OJ_6Su8kWKoxd-vGhXZpWswCavK8ExArbmRYvXoIaZUNUM2MU5VQktIQ0I3RjI5U-0hJTtdPTE02Ui4u

➤ POUR RÉGLER LES FRAIS DE PARTICIPATION

1. Par TRANSFERT D'ARGENT :

○ Western Union ou Moneygram à :

- PRÉNOMS : Rosaline Amélévi
- NOM : GAFFAN
- TÉL : +229 97123363
- COURRIEL : gaffan.ersuma@ohada.org

○ Ecobank Rapid Transfert :

- NOM DE LA BANQUE : ECOBANK BENIN
- INTITULE DU COMPTE : ERSUMA / FORMATION
- NUMERO DE COMPTE : 110220857002
- IBAN : BJ062 03027 110220857002 19
- SWIFT : ECOCBJBJ

○ Dépôt sur notre compte bancaire ci-dessus dans toute agence Ecobank située dans tous les pays membres de l'UEMOA

NB : Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :

**CODE DU COLLOQUE : ERS-Coll20 ;
NOM DE L'AUDITEUR/PARTICIPANT.**





ERSUMA

INSCRIPTION - PAIEMENT - PARTICIPATION/ZOOM

⇒ POUR RÉGLER LES FRAIS DE PARTICIPATION

2. ENVOYER le BORDEREAU DE PAIEMENT par courriel à :

⇒ gaffan.ersuma@ohada.org et

⇒ ersuma@ohada.org

pour recevoir l'Identifiant, le mot de passe de connexion et les autres informations de participation.

En cas de difficultés techniques, contacter le support

M. LUC YESSOUFOU KOSSOKO :

⇒ Téléphone/WhatsApp : +229 95561988

⇒ Courriel : kossoko.ersuma@ohada.org

pour recevoir l'Identifiant, le mot de passe de connexion et les autres informations de participation.

NB : TOUS LES AUDITEURS RECEVRONT UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION.

⇒ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS

ERSUMA

Ouando, Carrefour Cinquantenaire - Route de Pobè

02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin

Tél : +229 97 97 05 37 / 67 32 47 32 / 97 88 46 94

Courriel : ersuma@ohada.org ; olory-togbe.ersuma@ohada.org

L'ERSUMA compte sur votre participation effective et vous remercie de la confiance ainsi que de la collaboration.





Édition - Librairie - Diffusion

VIENT DE PARAÎTRE



Les Éditions de l'ERSUMA
Ouando, Carrefour Cinquantenaire - Route de Pobè,
02 B.P 353, Porto-Novo - Bénin
Tél. : (229) 97 97 05 37
E-mail : ersuma@ohada.org

Guide pratique de gestion du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans l'espace OHADA

Le présent ouvrage est un véritable outil pratique de gestion du RCCM et du RSCOOP. Il rappelle leurs origines, missions et utilité et replace ces deux registres dans leur rôle central dans l'amélioration du climat des affaires au sein des États membres de l'OHADA.

Ce guide de gestion allie compréhension du système des registres du RCCM et du RSCOOP et maîtrise de leurs méthodes d'utilisation. Il décrit de façon pratique les procédures et conduit, avec assurance et méthode, les formalités d'immatriculation, de déclaration et d'inscription. Mis en perspective avec l'informatisation des registres, il met en évidence l'interconnexion entre les registres du RCCM et du RSCOOP, en prenant en compte l'organisation pyramidale qui les caractérise et la gestion particulière de l'information relative aux sûretés.

Rédigé par des praticiens de la gestion des registres du RCCM dont l'expérience a fortement contribué à l'amélioration du système actuel, le présent guide se veut un outil de renforcement des capacités des structures chargées de la tenue des registres, un support d'évaluation du système de gestion du RCCM et du RSCOOP, ainsi qu'un moyen d'orientation des usagers au premier rang desquels figurent les opérateurs économiques et entrepreneurs.

Site : <http://ersuma.ohada.org>

Auteurs

Paul LENDONGO

Docteur en science de gestion de l'Université Internationale de Dakar (Sénégal)
Ancien Greffier en Chef de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA

Kossi AYATE

Greffier en Chef près le Tribunal de commerce de Lomé et Administrateur du Fichier national RCCM du Togo, Titulaire d'une Licence en Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration, de l'Institut Supérieur de Droit et d'Interprétariat (ISDI) - Lomé

Avec la préface du Professeur Akuété Pédro SANTOS, Agrégé des facultés de droit, Doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Lomé, Recteur de l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC) et l'avant-propos du Professeur Dorothe Cossi SOSSA, Agrégé des facultés de Droit, Professeur titulaire des universités, Ancien Secrétaire Permanent de l'OHADA



ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE
ERSUMA

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes :



NOS SERVICES

Formation

Publications

Documentation

Consultation juridique

Traduction & Interpretariat en Droit

Recherche

Édition

Librairie

*« L'ERSUMA, pour une règle de droit
effective, efficace et efficiente »*

www.ersuma.ohada.org